

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU

COMMUNE DE KON-YAMBETTA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF LOCAL DEVELOPMENT
AND DECENTRALIZATION

CENTRE REGION

MBAM-AND-INOUBOU DIVISION

KON-YAMBETTA COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N° 04/DM/CKY/CAB/2025 DU 24 AVRIL 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 002/AONO/RCE/DMI/CKY/CIPM/2025 DU 12 FEVRIER 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE : DIODARE, BAPE MONTAGNE, KON-MADON, KON, BAYOMEN, NGONGOL, MANGON, BABETTA, DII, KIBOUM, COMMUNE DE KON-YAMBETTA DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, « AUTORITE CONTRACTANTE »

Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.
Vu la Loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances, de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2021 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 00013995/C/MINFI du du 31 décembre 2024 portant instruction relative à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi, et au Contrôle dell'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
Vu l'avis d'appel d'offres national N° 002/AONO/RCE/DMI/CKY/CIPM/2025 du 12 février 2025 ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation des salles de classe dans les écoles primaires de Biodaré, Bape Montagne, Kon-Madon, Kon, Bayomen, Ngongol, Mangon, Babetta, Dii, Kiboum, Commune de Kon-Yambetta, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre ;
Vu la proposition d'attribution du marché du 21 avril 2025 par la CIPM/KY ;
Vu les disponibilités budgétaires et les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1 : L'entreprise ci-après désignée est retenue comme adjudicataire du Marché susmentionné.

Entreprise	Montant l'offre TTC (FCFA)	Montant de l'offre HT (FCFA)	Rabais	Delais
ETS NEW STEP Tél : 675 49 81 88 / 694 46 81 05	49 999 999	41 928 720	0	3 mois (90 jours)

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Kon-Yambetta, le 24 avril 2025

Le Maire de la Commune de Kon-Yambetta
(Autorité Contractante/ Maitre d'Ouvrage)

Ampliations :

- PREFET/MI ;
- ARMPYDE ;
- DDMINMAP ;
- DDMINEDUB/MI ;
- DDMINTP/MI ;
- PRESIDENT CDPMMI;
- INTERSSE;
- ARCHIVES/CHRONO.

